

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil seize, le douze juillet, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
5 juillet 2016

Conseillers en exercice : 27  
Présents : 22  
Procurations : 4  
Votes : 26

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 JUILLET 2016

#### Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, LAUGE Sylviane, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

#### Absents excusés et représentés :

GAVANON Michel a donné procuration à PANCIN Pierre, BASNEL Françoise a donné procuration à TROUSSEL Marc, POUJOL Odile a donné procuration à JULLIAN Madeleine, MIGNOT Brigitte a donné procuration à AUBERY Jérémy.

#### Absents excusés :

DELILLE Nicole, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

#### **Adoption du compte rendu de la séance du 7 juin 2016.**

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2016.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1. Affaires Financières**

#### **1.1. Retrait de la délibération relative au vote du taux de taxe sur le Foncier non bâti pour 2016 (D)**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération du 12 avril dernier, la Commune a fixé les taux des trois taxes locales en augmentation par rapport à l'exercice 2015, l'évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties présente une irrégularité au regard des dispositions de l'article 1636B 1.1 du code général des impôts selon lequel la variation à la hausse de ce taux est lié à celle de la taxe d'habitation.

Aussi, il convient de rapporter les dispositions de la délibération du 12 avril dernier relatives au taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, entraînant l'annulation du taux de cette taxe et le retour au taux de 2015 pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

**RAPPORTE** les dispositions de la délibération n°029/2016 du 12 avril 2016 relatives à la fixation du taux 2016 de la taxe sur les propriétés foncières non bâties,  
**PRECISE** que les dispositions relatives à la fixation des taux 2016 de taxe d'habitation et de taxe sur les propriétés foncières bâties restent applicables,  
**DIT** qu'en l'absence de taux de taxe sur les propriétés foncières non bâties voté pour l'année 2016, c'est le taux de l'année précédente qui s'applique

## **1.2. Budget Principal – Décision modificative n°1 (D)**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme suite à la délibération précédente, l'annulation de l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties entraîne une modification des recettes fiscales prévisionnelles qui doivent être prises en compte dans le budget 2016 de la commune.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité approuve la décision budgétaire modificative n°1 du Budget Principal.

## **2. Affaires Administratives**

### **2.1. Avenant de transfert des contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement (D)**

Rapporteur : Patrick DELAIR

La Commune d'Eyragues a confié à la Société des Eaux d'Arles (SEA) l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement sur son territoire dans le cadre de contrats de délégation de service public (DSP) qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 8 ans.

Aujourd'hui, dans le contexte de restructuration des activités de la SEA suite à la perte des contrats de DSP d'eau et d'assainissement de la Commune d'Arles, il est apparu nécessaire d'envisager le transfert total desdits contrats à la Société des Eaux de Marseille (SEM), société mère de la SEA. La SEM compte en effet de nombreux contrats de DSP et de prestations de service sur le territoire du département des Bouches-du-Rhône et dispose donc de moyens conséquents, humains et matériels, à même de lui permettre d'assumer les missions des contrats antérieurement confiés à la SEA.

Afin de matérialiser ce changement de titulaire, il est nécessaire de conclure un avenant dit de transfert portant uniquement sur le changement du cocontractant de la collectivité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

**APPROUVE** le changement de titulaire du contrat de Délégation du service public d'eau potable et son transfert à la Société des Eaux de Marseille,  
**APPROUVE** le changement de titulaire du contrat de Délégation du service public d'assainissement et son transfert à la Société des Eaux de Marseille,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert correspondants pour ces deux contrats.

### **3. Biens – Patrimoine – Travaux**

#### **3.1. Avancement de travaux/projets (I)**

##### **3.1.1. projet "Collège / logements"**

*Monsieur le Maire fait état de l'avancée de ce dossier avec les derniers retours des avis des services.*

##### **3.1.2. Parc des Poètes**

*Monsieur Patrick DELAIR fait part au Conseil de la réussite de l'inauguration qui a attiré beaucoup de monde.*

*Madame Christiane MISTRAL fait part du choix du sculpteur pour la création des bustes des félibres et de la statue de F. MISTRAL qui s'est porté sur M. Sébastien Langloÿs.*

*Monsieur le Maire indique que des plaques en pierre du même type que celle de l'Hôtel de Ville seront réalisées pour signaler la Bastide et le Parc.*

##### **3.1.3. Projet de création d'une station-service**

*Monsieur le Maire fait état du projet de création d'une station de service et d'une station de lavage automobile porté par un entrepreneur eyraguais.*

##### **3.1.4. Halle Saint Paul**

*Monsieur le Maire fait part de la rencontre avec les candidats.*

### **4. Divers**

*Madame Yvette POURTIER informe le Conseil sur les prochaines installations de caméras de vidéosurveillance au rond-point de la route de Graveson, Avenue de Gaulle et au parc des Poètes.*

*M. Louis ROSELLO fait part des remerciements des personnes âgées pour l'aménagement de l'accès à la salle Lagnel.*

*M. Louis ROSELLO fait part au Conseil de la dernière réunion du Conseil d'Administration du CCAS.*

*Monsieur Pierre PANCIN rappelle aux conseillers le rendez-vous pour la Pégoulade du 13 juillet à 22h15 à la Salle des Fêtes. Le feu d'artifice sera tiré si les conditions climatiques le permettent.*

*Monsieur André RICARD indique au Conseil que les Platanes de l'avenue du 8 mai ont été traités.*

*Madame Madeleine JULLIAN fait état du faible nombre d'arrosoirs et du manque d'entretien du cimetière.*

*Monsieur le Maire répond que les agents des services techniques ont été mobilisés sur l'aménagement du parc des Poètes et que l'entretien normal allait reprendre.*

*Madame Maryse PACCHIONI fait part du bon fonctionnement du Centre Aéré.*

*Monsieur Marc TROUSSEL indique au Conseil que les travaux aux écoles maternelle et primaire ont débutés et que les travaux de la Salle Lagnel se poursuivent pour s'achever fin juillet.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES